

24è CHALLENGE DE BIKE & RUN ARDENNAIS

RÈGLEMENT 2019-2020

ARTICLE 00 - ASSURANCES

Les concurrents sont sensés connaître ce règlement.

L'inscription d'un concurrent à une épreuve du challenge vaut acceptation de ce règlement par ce concurrent. Les concurrents et organisateurs sont assurés uniquement en responsabilité civile.

Les frais dus à un vol, à un accident ne sont pas couverts.

ARTICLE 01 - CALENDRIER DES EPREUVES

1 – 15/09/2019 - <u>ROCROY</u>	Bike & Run	14km (3 boucles)
2 – 20/10/2019 - <u>ANGECOURT</u>	bike and run	13km (3 boucles)
3 – 01/11/2019 - <u>GIVONNE</u> CHAMPIONNAT DES ARDENNES	Bike & Run	14km (4 boucles)
4 – 09/11/2019 – <u>MONTCY NOTRE DAME</u>	bike and run	14km (3boucles)
5 –17/11/2019 – <u>VILLE SUR LUMES</u>	Bike & Run	12km (3 boucles)
6 - 24/11/2019 -- <u>ROUVROY/AUDRY</u>	Bike & Run	13km (3 boucles)
7– 01/12/2019 – <u>VAUX CHAMPAGNE</u>	Duathlon	15km (3 boucles)
8 – 15/12/2019 – <u>SECHEVAL</u>	Bike & Run	14km (3 boucles)
9 – 05/01/2020 – <u>NOUZONVILLE</u>	Bike & Run	14km (4 boucles)
10 –12/01/2020 - <u>BALAIVES</u>	Bike and run	13km (3 boucles)
11- 26/01/2019 - <u>ST MENGES</u>	Bike & Run	13km (3 boucles)
12– 02/02/19 - <u>CHARBOGNE</u>	Bike & Run	14km (4 boucles)
13 – 16/02/2019 - <u>GERNELLE</u>	Bike & Run	14km (4 boucles)
14 – 08/03/2019 – <u>VIVIER AU COURT</u> Finale du challenge	Bike & Run	12km (3 boucles)

Les départs sont à 14 h pour les courses poussins, pupilles, benjamins et 14 h 30 pour les courses minimes, cadets, juniors, séniors, vétérans.

Les minimes effectuent 1 boucle avec les adultes, équivalente à 4 ou 5 km.

Les cadets (tes) effectuent la distance de la course adulte amputée d'1 boucle environ 7 ou 8 km.

Les junior(e)s font la même distance que les adultes.

ARTICLE 02 - CATEGORIES D'AGES

TYPES	Années de naissance
- PO/ Poussin	: 2011 – 2012
- PU / Pupille	2009 - 2010
- BF / Benjamine et BM / Benjamin	: 2007 – 2008
- MF / Minime féminine et MM / Minime masculin	: 2005 – 2006
- CF / Cadette et CM / Cadet masculin	: 2003 – 2004
- JF / Junior féminine et JM / Junior masculin	: 2001 – 2002
- SF / Sénior féminine et SM / Sénior masculin	: 1981 – 2000
- VF / Vétéran féminine et VM / Vétéran masculin	: 1980 et avant

Toute équipe composée de 2 athlètes de catégories d'âge différentes est automatiquement classée dans la catégorie SF ou SM.

- M / Mixte : catégorie unique quel que soit l'âge des concurrents **1980 et après**
- MV / Mixte Vétéran : **1980 et avant**

ARTICLE 03 - CERTIFICAT MEDICAL

- Athlètes licenciés fédéraux FFA, FFC, FFTRI, UFOLEP présentation **obligatoire de la licence lors de l'inscription**.
- Athlètes non-licenciés triathlon, cyclisme, athlétisme, **fourniture obligatoire d'un certificat médical** à la pratique du **sport en compétition** daté de moins de 3 mois avant la première épreuve engagée (photocopie acceptée, conservée par l'organisateur de l'épreuve).

Aucun dossard ne sera délivré en cas d'absence d'une pièce obligatoire énoncée ci-avant.

ARTICLE 04 - INSCRIPTIONS

Présence simultanée obligatoire des 2 coureurs à la table d'inscription (émargement + présentation des pièces d'identité, licences, certificats médicaux, ...).

Horaires d'inscription = **à partir de 13h00**

Droits d'engagement = 12,00€ / équipe.

Maximum 5€ par équipe enfant.

Les préinscriptions se feront via le site internet: <http://www.ledossard.com>

ARTICLE 05 - REGLES DE COURSE

Une équipe est constituée de deux coureurs, avec un ou deux VTT selon la nature de l'épreuve (Bike & Run ou Duathlon VTT).

Le VTT doit toujours être en mouvement, il se transmet de la main à la main.

La distance entre les 2 coureurs de l'équipe ne doit jamais excéder 10 mètres.

Les relais VTT / CP sont obligatoires.

Les deux équipiers doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble, le temps de course étant pris au passage du 2^{ème} équipier sur la ligne.

Le dossard (accrochage en position ventrale) ou la plaque de VTT doivent rester visibles durant toute la durée de l'épreuve.

Le port d'un casque à coque dure homologué NF est obligatoire pour chaque équipier durant l'intégralité de l'épreuve, jugulaire serrée.

Les deux équipiers doivent porter des **tenues identiques**.

Les chaussures de cross country avec pointes sont interdites pour des raisons de sécurité. Les vélos de cyclo-cross, tandems et à assistance électrique sont interdits.

A NOTER QU'UNE PENALITE DE 15 POINTS SERA APPLIQUEE AUX EQUIPES :

- QUI NE PORTENT PAS LE MÊME MAILLOT
- QUI NE RESPECTENT PAS LES 10M
- QUI N'ADOPTENT PAS UNE ATTITUDE CONVENABLE ENVERS LES ORGANISATEURS OU LES CONCURRENTS

L'assistance technique pour les VTT est autorisée uniquement au niveau de la ligne de Départ / Arrivée et du parc à vélos.

Toute assistance ou aide d'un tiers en dehors de ces zones sera sanctionnée d'une disqualification.

ARTICLE 06 - RESPECT DU REGLEMENT

Des commissaires de course sur les parcours veilleront au respect du règlement des épreuves du Challenge et seront habilités à distribuer des avertissements.

Première infraction au règlement = avertissement ou pénalité.

Deuxième infraction au règlement = disqualification de la course.

Les organisateurs du Challenge restent souverains quant aux décisions des Commissaires de course, aucun jury d'appel n'est prévu sur les courses.

ARTICLE 07 - CLASSEMENTS

Le classement général du Challenge est établi sur les 10 meilleurs résultats de l'équipe.

(Les équipes n'ayant pas les 10 courses seront quand même classées)

En cas d'égalité de points dans le classement général final du Challenge, l'équipe la mieux classée lors de la finale sera déclarée vainqueur.

Toute équipe participant à une épreuve marque des points et est automatiquement intégrée dans le classement du Challenge.

Les équipes ayant participé à toutes les épreuves du challenge se verront attribuer un **bonus de 50 points**,

**NOUVEAU: Création d'un mini challenge pour les jeunes poussins à benjamins.
Pour être classé l'équipe devra faire un minimum de 5 courses**

Pour les classements des différentes courses, l'organisateur récompensera les 3 premiers femmes et hommes de chaque catégories (Poussin, Pupille, Benjamin, Minimes, Cadet, Junior, Senior, Vétéran, Mixte et Vétéran Mixte).

ARTICLE 08 - RECOMPENSES

Les récompenses du Challenge sont distribuées aux équipes ayant au moins 8 courses et en fonction de leurs classements, avec participation obligatoire à la finale.

Les équipes ayant participé à toutes les épreuves du challenge seront récompensées lors de la finale

Par ailleurs, le podium de chaque catégorie d'âge est spécifiquement récompensé. Ceci dès la catégorie minime.

ARTICLE 09 - ATTRIBUTION DES POINTS SUR CHAQUE ÉPREUVE

1 ^{ère} équipe	120 points
2 ^{ème}	115 points
3 ^{ème}	110 points
4 ^{ème}	105 points
5 ^{ème}	100 points
6 ^{ème}	95 points
7 ^{ème}	90 points
8 ^{ème}	85 points
9 ^{ème}	84 points
10 ^{ème}	83 points
etc..	